



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance extraordinaire tenue le 19 mai 2026 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Avis de convocation donné par (article 152 C.M.) : Directeur général

Les documents nécessaires à la séance ont été transmis par courriel aux membres du conseil le jeudi 14 mai 2026.

Sont présents :

Mme Sarah Bernier
M. Simon Habel
M. Denis Laprise,
M. Jean-Claude Giroux,
Mme Ghislaine Litière

Sous la présidence de monsieur Daniel Mercier, maire.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Mercier, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Ghislaine Litière, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation de paiement de factures
4. Travaux publics – Résolution – Augmentation limite contractuelle – 10 000 \$ - Modification résolution #2026-04-09
5. Travaux publics – Soumissions – Travaux Côte de la Loutre et Rang St-Joseph – Orientation
6. Eau potable – Résolution – Soumission – Forage Nella – Branchement 126 rue Principale Est - Orientation
7. Loisirs – Résolution – Feux d'artifice – Rochefest 2026
8. Héritage – Souper des nouveaux arrivants – 6 juin 2026 – Budget
9. Varia
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



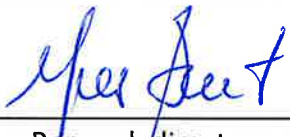
N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
RÉSOLUTION – APPROBATION DE PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Denis Laprise, et résolu de payer les factures pour services rendus et/ou biens achetés par et pour la municipalité qui se montant à 100 263,95 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Je, Yves Bernard, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées à la résolution # 2026-05-51.


Yves Bernard, directeur général

2026-05-52

RÉSOLUTION – AUGMENTATION DE LA LIMITE CONTRACTUELLE POUR RÉPARATION DE LA CHAUSSÉE – ROUTES MUNICIPALES - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION # 2026-04-09

Attendu que les réparations printanières de la chaussée (routes municipales) nécessitent une demande importante de ressources cette année;

Attendu que la résolution numéro #2026-04-09 prévoyait déjà une augmentation de la limite contractuelle à 5 000 \$ pour les réparations de chaussée;

Attendu que l'employé des travaux publics est venu présenter la totalité des travaux à effectuer sur les chemins municipaux;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Denis Laprise, et résolu ce qui suit :

De modifier la résolution # 2026-04-09 touchant la limite contractuelle du directeur général pour les réparations printanières des chemins municipaux afin qu'elle soit portée à un montant de 10 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

TABLEAU 1 : Estimation de prix pour travaux Cote de la Loutre et Rang St-Joseph

Entrepreneur	Les entreprises JR Morin	Pavage Francoeur	Les entreprises Pascal Giroux
Cote de la Loutre (excavation)	29 716,00 \$ (Excavation 24 pouces, Remblai avec gravier 0,6 mètre (MG-112 et MG-20)	23 379,41 \$ (Excavation non précisée, Remblai non précisé)	24 750, 00 \$ (Excavation en profondeur pour retirer les roches et zones instables afin de stabiliser les fondations et procède au remblai. Prêt pour asphaltage)
Cote de la Loutre (Asphaltage)	15 300,00 \$ (Pose asphalte : épaisseur de 2,5	Inclus dans le prix plus haut. Type d'asphalte mélange commercial -	Aucune soumission



N° de résolution
ou annotation

2026-05-53

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud			
	113 880,00 \$ (Pose asphalte : épaisseur de 2,5 pouces, enrobé bitumineux de type EB-14, PG 58H-34 plus liant d'accrochage au joint de raccordement et effectue compaction.	77 381,70 \$ (Effectue nettoyage de la surface, pose asphalte – pavage commercial). Épaisseur non précisée. Pose de colle. Compaction à déterminée.	Aucune soumission
Rang St-Joseph (Asphaltage)			

RÉSOLUTION – CONTRAT D'ASPHALTAGE – RANG ST-JOSEPH – CÔTE DE LA LOUTRE.

Attendu qu'une version (numéro 1 - TECQ 2024-2028)) pour des travaux de réfection de la chaussée du Rang St-Joseph (portion de 800 mètres) et pour la Côte de la Loutre (environ 100 mètres) a été soumise au MAMH et que celle-ci a été acceptée;

Attendu que des estimations de prix ont été demandées et reçues par la direction générale dans les délais impartis;

Attendu que les estimations de prix se définissent selon les informations contenues dans le tableau 1 (voir plus haut);

Attendu que les entrepreneurs pouvaient effectuer une estimation de prix pour des portions de contrat;

Attendu que l'estimation de prix de la compagnie JR Morin est plus précise quant à l'épaisseur, le mélange d'asphalte utilisé et le traitement de l'asphalte (compaction à la fin) laissant peu de zones d'ombres quant à la planification des travaux et surtout des coûts;

Attendu que le conseil souhaite procéder à l'octroi de contrat de façon séparée en fonction des travaux effectués;

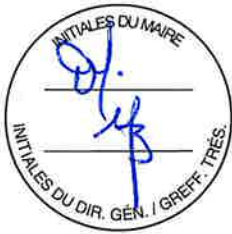
Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux, et résolu ce qui suit :

Que le conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise JR Morin pour les travaux suivants : Rang St-Joseph (Asphaltage) et Côte de la Loutre (Asphaltage);

Que le conseil mandate la direction générale de prendre action afin que ces travaux soient effectués selon le devis soumis par l'entrepreneur choisi;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION – OCTROI DU CONTRAT – EXCAVATION – STABILISATION DE LA CHAUSSEE – COTE DE LA LOUTRE.



N° de résolution
ou annotation

2026-05-55

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
Attendu qu'une version (numéro 1 - TECQ 2024-2028)) pour des travaux de réfection de la chaussée du Rang St-Joseph (portion de 800 mètres) et pour la Côte de la Loutre (environ 100 mètres) a été soumise au MAMH et que celle-ci a été acceptée;

Attendu que des estimations de prix ont été demandées et reçues par la direction générale dans les délais impartis;

Attendu que les estimations de prix se définissent selon les informations contenues dans le tableau 1 (voir plus haut);

Attendu que les entrepreneurs pouvaient effectuer une estimation de prix pour des portions de contrat;

Attendu que la proposition faite par les entreprises Pascal Giroux pour les travaux d'excavation de la chaussée (Côte de la Loutre) réponde davantage aux besoins ciblés par les membres du conseil à savoir : Creusage en profondeur, excavation des roches (si présentes), remplissage et consolidation des zones instables, remblaiement préparatoire à l'asphaltage);

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Sarah Bernier, et résolu ce qui suit :

Que le conseil municipal accepte la proposition de les entreprises Pascal Giroux pour les travaux suivants : Cote de la Loutre (Excavation)

Que le conseil mandate la direction générale de prendre action afin que ces travaux soient effectués selon le devis soumis par l'entrepreneur choisi;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION – TRAVAUX DE PRÉPARATION – PULVÉRISATION ASPHALTE – PORTION DE 800 MÈTRES – RANG ST-JOSEPH – CHOIX DE L'ENTREPRENEUR

Attendu qu'une version (numéro 1 - TECQ 2024-2028)) pour des travaux de réfection de la chaussée du Rang St-Joseph (portion de 800 mètres) et pour la Côte de la Loutre (environ 100 mètres) a été soumise au MAMH et que celle-ci a été acceptée;

Attendu que la portion à asphalter du Rang St-Joseph nécessite de retirer une certaine épaisseur d'asphalte (pulvérisation) afin de préparer à la nouvelle couche d'asphalte;

Attendu que ce travail dépassera la limite contractuelle prévu au règlement de délégation financière pour la direction générale;

Attendu que la compagnie HDF (Montmagny) effectue ce type de travail dans le secteur;

Il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Ghislaine Litière, et résolu ce qui suit :

D'autorise la direction générale à négocier de gré à gré avec la compagnie HDF (Montmagny) pour la pulvérisation de la section du rang St-Joseph prévu pour l'asphaltage.



2026-05-56
N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
Que la limite contractuelle du directeur général pour ce contrat soit
fixée à 15 000 \$ maximum;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**RÉSOLUTION – ACCEPTATION – ESTIMATION DE PRIX – FORAGE NELLA
– BRANCHEMENT RÉSEAU EAU POTABLE – 126 PRINCIPALE EST.**

Attendu que le propriétaire du 126 Principale Est à Ste-Euphémie,
a effectué une demande de branchement pour le réseau d'aqueduc
municipal;

Attendu que des démarches sont effectuées auprès du MTQ en vue
d'obtenir le permis pour les travaux sous la chaussée;

Attendu que le conseil a entériné la demande du propriétaire;

Attendu que l'entreprise Forage Nella a soumis une estimation de
prix pour les travaux pour un montant préliminaire 6 500 \$ plus
taxes applicables;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Denis Laprise, et
résolu ce qui suit :

D'accepter l'offre de service proposé par l'entreprise Forage Nella
telle que soumise;

De demander à la direction générale de prendre action pour
actualiser les travaux afin qu'ils soient complétés durant la période
estivale 2026;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION – UTILISATION FEUX ARTIFICES – ROCHEFEST 2026

Attendu que le ROCHEFEST est une activité qui permet aux
résidents/tes de la municipalité de socialiser et d'échanger;

Attendu que le comité de Loisirs a demandé la permission pour la
tenue de feux d'artifices lors de cette activité;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Ghislaine Litière; et
résolu d'accorder la permission au comité des Loisirs de procéder à
la tenue de feux d'artifices dans la mesure où cette activité ne
contrevient pas aux directives provinciales en vigueur lors de la
tenue de l'événement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-57

**RÉSOLUTION – ATTRIBUTION BUDGET – REPAS DES NOUVEAUX
ARRIVANTS**

Attendu que la municipalité considère important de souligner
l'arrivée des nouveaux arrivants/propriétaires au sein de la
municipalité;

Attendu que la municipalité organise pour cela une activité festive
qui prend souvent la forme d'un souper;



N° de résolution
ou annotation

2026-05-58

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

Attendu que la municipalité souhaite tenir cette activité lors de la fête des Voisins soit le 6 juin 2026;

Il est proposé par Ghislaine Litière, appuyée par Denis Laprise, et résolu ce qui suit;

D'autoriser la direction générale à prendre les dispositions afin de pouvoir offrir un souper le 6 juin 2026 ouvert à tous et en particulier aux nouveaux arrivants;

D'autoriser une dépense de 600 \$ maximum pour l'organisation de cette activité;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Denis Laprise appuyé par Ghislaine Litière et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

La séance est levée à 20h40

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Daniel Mercier, Maire

*Je, Daniel Mercier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion extraordinaire tenue le 19 mai 2026.

Ce procès-verbal a été ratifié lors de la séance du conseil tenue le 16 juin 2026.